

Numéro 2
Septembre 2010

Objectif CCT Social

L'aventure continue !

En novembre 2009 était publié le premier numéro de la lettre d'information « Objectif CCT Social ». Cette démarche avait pour objectif d'informer les acteurs des institutions sur les travaux conduits entre les partenaires sociaux actifs dans les institutions du parapublic social de ce canton. Même si la démarche va se poursuivre encore de nombreux mois, des améliorations des conditions de travail, notamment pour les employés non soumis aux CCT sectorielles, devraient entrer en vigueur progressivement, comme ce fut le cas avec l'introduction du salaire minimum en 2010 (3740 frs/mois). Dans ce cadre, un accord intermédiaire devrait voir le jour encore cet automne.

Les travaux actuels sont menés selon deux axes:

a) La rédaction d'une CCT unique qui couvrirait l'ensemble des employés des institutions du parapublic vaudois. Ce travail est mené dans un climat respectueux et constructif. Si de nombreux points suscitent peu de débats, des divergences entre les délégations des employeurs et des employés sur certaines questions fondamentales ont inévitablement vu le jour. La négociation sera probablement difficile. Toutefois, la volonté commune de mener à bien ce chantier et la longue histoire du partenariat social dans ce secteur sont des éléments déterminants qui devraient permettre d'aboutir à un texte accepté par toutes les parties.

b) Une opération de classification de toutes les fonctions constitue le second objectif de ces négociations. L'exercice est périlleux. L'opération DECFO-SYSREM menée par l'Etat de Vaud l'a bien démontré.

Un groupe de travail spécifique se penche actuellement sur les fiches-emplois, document générique définissant notamment les missions et responsabilités de chaque profession. Pour les métiers organisés en associations, le premier projet de ces documents a été rédigé par leurs représentants. La question de la classification a encore été peu approfondie lors des négociations. Ce défi important devra être relevé dans les prochains mois, probablement avec le soutien d'experts extérieurs.

Comme on peut le constater, les chantiers qui devront encore être entrepris autour de la table de négociation sont complexes et nombreux. L'ensemble des partenaires va continuer à mettre tout en oeuvre pour que cette importante

opération puisse aboutir, dans un délai raisonnable, à un projet qui sera ensuite soumis, pour validation, aux instances de chaque association concernée. Il n'est toutefois pas inutile de signaler qu'à la fin de cette démarche, des négociations devront être entreprises avec l'Etat subventionneur pour le financement des mesures adoptées par les partenaires sociaux.

*Pour la délégation patronale,
Jean-Jacques Schilt, Président de l'AVOP*

*Pour la plate-forme travailleurs,
Yves Froidevaux, FSF*



Objectif CCT Social, une publication des organismes suivants :

AVOP – Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté
INSOS-FAH-VD - Institutions Sociales Suisses pour personnes handicapées - Fédération des Ateliers pour personnes handicapées, section Vaud
AvenirSocial section Vaud
SPV-AVMES – Association Vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé
Fédération syndicale SUD - Service public
SSP – Syndicat des services publics, région Vaud
FSF – Fédération des sociétés de fonctionnaires et des associations du parapublic vaudois
Délégation des thérapeutes

■ Ateliers à vocation industrielle

Au début des négociations de la CCT Social, les partenaires en présence étaient multiples : AVOP, ADEAP, INSOS-FAH-VD, AvenirSocial, SPV-AVMES, Fédération syndicale SUD, SSP, FSF et une délégation des thérapeutes.

Si aujourd'hui le nombre de personnes autour de la table n'a pas changé, quelques partenaires se sont regroupés et d'autres se sont scindés. Ainsi, l'ADEAP a été dissoute, car le processus de rapprochement avec l'AVOP a abouti. Quant à INSOS-FAH-VD, composé autant des ateliers à vocation industrielle, que ceux occupationnels et les homes, cette association a opéré une scission, due à des différences fondamentales importantes entre les membres. En effet, les ateliers dits à vocation industrielle se trouvent parfois investis de missions dans les domaines de l'expertise et de la formation professionnelle, tâches qui ne sont pas dévolues aux autres ateliers. Par ailleurs, en raison de la population qu'ils accueillent, ils sont aussi confrontés à une dimension commerciale, de recherche de clientèle et de production qui échappe aux autres puisqu'ils ne sont pas confrontés à la concurrence du marché.

Dès lors, au vu des particularités de leur activité, les ateliers à vocation industrielle ont décidé de se retirer avec effet immédiat des négociations relatives à la CCT unique et d'entreprendre une étude visant à déterminer des points communs entre les cinq institutions qui regroupent ces ateliers, à savoir : Fondation BVA – Ateliers Fondation des Oliviers – Fondation la Manufacture – Association Polyval – Association AFIRO.

Le but de cette réflexion est la création d'une convention collective sectorielle de référence, qui respecterait au mieux les besoins dynamiques et évolutifs des structures. Un rapport sera présenté après l'été au Conseil d'Etat avec l'espoir que ce dernier comprenne leurs besoins spécifiques. Pour autant, INSOS-FAH-VD reste un partenaire important autour de la table, puisque l'association assume toujours la représentation des ateliers occupationnels et des homes.

*Pour la délégation patronale,
Catherine Staub,
Secrétaire générale adjointe de l'AVOP*

■ Une démarche « définition et classification des fonctions » spécifique au secteur social subventionné

Suite à l'entrée en vigueur, le 1er décembre 2008, du nouveau système de classification des fonctions et de rémunération de l'Etat de Vaud (Decfo-Sysrem), les organisations professionnelles et patronales ont engagé des démarches paritaires pour élaborer une convention collective unifiée.

Les critères arrêtés par les autorités cantonales dans le cadre de la démarche « Decfo » pour décrire, évaluer et classer les fonctions sont difficilement transposables tels quels aux professions du secteur social subventionné.

Le groupe de travail de la CCT Social a donc décidé de créer une commission technique avec pour mission d'harmoniser une trentaine de fiches emploi type, notamment celles des fonctions spécifiques au secteur social subventionné rédigées par des professionnels-les du terrain assistés-es par leurs associations professionnelles et syndicales.

Cette démarche va permettre d'identifier les connaissances, les compétences et les diplômes indispensables à l'exercice de chaque métier. Sur cette base seront définis les critères nécessaires à l'élaboration et à l'application du nouveau système de classification, à fortiori de rémunération.

Chaque fiche comprend 4 catégories d'informations, à savoir :

Mission : cette rubrique définit la raison d'être du métier : ensemble des finalités, buts et tâches d'une profession.

Activités essentielles : Cette rubrique détaille les actions accomplies pour répondre à la définition de l'emploi type déterminant, notamment, la responsabilité, l'autonomie, la technicité, les relations fonctionnelles spécifiques au métier.

Compétences : Cette rubrique décline les compétences en savoirs fondamentaux (connaissances théoriques et/ou opérationnelles), en savoir-faire (maîtrise de différents outils et techniques acquis par la pratique, la formation professionnelle ou continue) et savoir-être (compétences relationnelles, entrentent).

Titres et parcours professionnel : Cette rubrique indique les différents niveaux de formation requis pour exercer cette profession.

Une fois la terminologie de toutes ces fiches « emploi-type » harmonisée et validée, chacune d'elles constituera l'un des paramètres de la classification de chaque fonction exercée dans le secteur social parapublic.

*Pour la commission technique
Bernard Krattinger, SUD*